



Liste des délibérations de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 17 Février 2023

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 18 novembre 2022 :

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Mardi 18 novembre 2022 a été **approuvé à 13 voix pour et 1 abstention**.

2/ Délibération pour déterminer l'entreprise qui sera en charge de l'aménagement paysager de la Chapelle Notre Dame du Chêne :

Après avoir délibéré, le conseil municipal **valide à 13 voix pour et 1 voix contre** pour retenir la société CONCEPT PAYSAGE DU REVERMONT pour l'aménagement paysager de la Chapelle Notre Dame du Chêne pour un prix de 43 569,87 € HT.

3/ Délibération pour approuver la révision des attributions de compensation :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour et 1 abstention**.

4/ Délibération pour déterminer la répartition de la taxe d'aménagement :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour et 1 abstention**.

5/ Délibération pour engager des travaux sylvicoles en 2023 au niveau de notre forêt communale :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour et 1 abstention** accepte le devis de travaux de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2023 d'un montant de 12 010 € HT.

6/ Délibération en vue d'acquérir quelques petites parcelles contiguës au terrain où sera implanté le relais médiathèque :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour et 1 abstention** accepte d'acheter les petites parcelles.

7/ Délibération pour régulariser de petites parcelles liées à la cession par notre commune à la SCI Fontaine:

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** accepte de régulariser la situation entre le département et la commune.

8/ Délibération pour autoriser la société Altitude Fibre 39 qui souhaite installer une armoire technique fibre optique à proximité immédiate de celle actuellement en place :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** autorise Monsieur BRETIN Christian, Le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé de la commune au profit d'Altitude Fibre 39 pour l'implantation d'un SRO sur la parcelle A 1027.

9/ Délibération pour créer une fresque murale sur un mur du gymnase en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** accepte que Jul Bonnardin artiste peintre effectue une prestation sur le mur du gymnase pour un montant total de 1 115,40 € TTC.

10/ Délibération pour la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Cousance au regard d'un projet de travaux relatifs aux établissements Lacroix :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** accepte la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Cousance au regard d'un projet de travaux relatifs aux établissements Lacroix. Le coût du groupe Holea sera de 7 140 € TTC.

11/ Délibération pour une aide de Porte du Jura au titre des infrastructures sportives concernant les travaux liés aux sanitaires, vestiaires et l'accueil du gymnase :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** sollicite la Communauté de Communes Porte du Jura pour bénéficier d'une aide au titre des infrastructures sportives concernant les travaux liés aux sanitaires, vestiaires et l'accueil du gymnase pour un montant de travaux de 148 728 € HT.

12/ Délibération pour demander une subvention au niveau de la Préfecture et du Département concernant un drainage périphérique autour de la Chapelle Notre Dame du Chêne :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour et 1 abstention** sollicite le Conseil Départemental du Jura pour obtenir une subvention DST et sollicite également la Préfecture du Jura pour obtenir une subvention DETR pour un budget de travaux de 6 143,54 € HT concernant un drainage périphérique autour de la Chapelle Notre Dame du Chêne.

13/ Délibération pour demander une subvention au niveau de la Préfecture concernant les frais de maîtrise d'œuvre liés à la création d'un cabinet médical :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour et 1 abstention** sollicite la Préfecture du Jura pour obtenir une subvention DETR pour un budget de frais de maîtrise d'oeuvre de 7 093,53 € HT concernant la création d'un cabinet médical.

14/ Délibération pour autoriser notre commune à liquider des dépenses d'investissement sans attendre l'adoption du budget 2023 :

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** des membres présents autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

15/ Délibération pour accepter les tarifs forfaitaires fixés par le doyenné concernant l'utilisation de l'église au profit des concerts et des chorales qui sont organisés par les communes :

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** des membres accepte les tarifs concernant l'utilisation de l'église au profit des concert et des chorales qui sont organisés par les communes.

16/ Délibération pour valider la convention relative à l'achat et l'utilisation d'un nouveau désherbeur avec la commune de Beaufort-Orbagna :

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** des membres présents accepte de refacturer à la commune de Beaufort-Orbagna la somme de 2 965,45 € HT correspondant à la moitié de l'acquisition du désherbeur Yvmo modèle Brintract 60 cm avec griffes.

17/ Délibération pour adopter la convention de location d'un bureau de la mairie au profit de l'assistante sociale, à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer la convention de location d'un bureau de la mairie au profit de l'assistante sociale à compter du 1^{er} octobre 2022.

18/ Délibération qui indique que la commune prend en charge les frais relatifs au renouvellement du bail concernant le restaurant La Cigale et le Fournil :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte que les frais de notaire concernant le renouvellement du bail du restaurant La Cigale et le Fournil sont à la charge de la commune.

19/ Délibération pour accueillir au sein de notre commune Monsieur Nicolas Choiselat en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – 7 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2023 pris en charge par le Conseil Départemental du Jura :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'embaucher Monsieur Nicolas Choiselat en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1^{er} mars 2023 à raison de 7 heures hebdomadaires. AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

20/ Délibération pour accueillir au sein de notre commune Monsieur Jean Gallat en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – 7 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2023 pris en charge par le Conseil Départemental du Jura :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'embaucher Monsieur Jean Gallat en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1^{er} mars 2023 à raison de 7 heures hebdomadaires.

21/ Délibération pour supprimer et créer un poste d'Adjoint du Patrimoine à hauteur de 8 heures hebdomadaires lié au départ en retraite de Claude Goudot à compter du 1^{er} mars 2023 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de supprimer un poste de 9 heures et créer un poste d'Adjoint du Patrimoine de 8 heures pour la remplaçante de Madame GOUDOT Claude à compter du 1^{er} mars 2023.

22/ Délibération pour supprimer et créer un poste de gardiennage du gymnase à raison de 4 heures hebdomadaires lié au départ en retraite de Josette Cottier à compter du 1^{er} mars 2023 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de supprimer le poste d'Agent de Maîtrise et de créer en remplacement un poste d'Adjoint Technique pour le gardiennage du gymnase à raison de 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2023.

23/ Délibération pour augmenter le nombre d'heures de ménage de Madame Angélique Claudin à compter du 1^{er} mars 2023 en lien avec le départ en retraite de Josette Cottier :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'augmenter le nombre d'heures de ménage à Madame CLAUDIN Angélique en remplacement de Madame COTTIER Josette qui est partie en retraite.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Christian BRETIN

